



Mouvement des Entreprises de France

MEDEF Mayotte

Monsieur Ibrahim BOINAHERY

Objet : Engagements pour Mayotte

Mamoudzou, le 12 Juin 2017

Monsieur Ibrahim BOINAHERY,

Les électeurs de la circonscription 2 de Mayotte vous ont qualifié pour le second tour de l'élection législative et je vous adresse mes sincères félicitations.

Le 26 mars, place de la Mairie de Labattoir, notre nouveau Président de la République nous a annoncé deux engagements forts pour le Mayotte

- l'un que je défends avec vigueur depuis le début de mon mandat en janvier 2015 : l'instauration de Mayotte en zone franche sociale et fiscale totale pour une durée de 10 années.

- l'autre, un plan d'investissements de 1 milliard d'euros pour les outre-mer avec deux priorités qui sont pour vous La Guyane et Mayotte.

Lors de ce même discours, il s'engageait aussi pour des aides à l'embauche de 15.000 euros sur trois ans pour les employeurs recrutant en CDI. Ces engagements furent accueillis avec beaucoup de ferveur populaire par notre monde, le monde des entrepreneurs, le monde de ceux qui veulent travailler, le monde de ceux qui bougent et de ceux qui créent de l'emploi, le monde de la jeunesse mahoraise.

Nous n'avons pas eu connaissance d'une prise de position particulière de votre part sur ce sujet de la zone franche aussi nous nous permettons de vous interroger directement.

Nous vous rappelons que nous - MEDEF Mayotte - sommes pour l'instauration à Mayotte d'une zone franche fiscale et sociale sur l'ensemble du territoire pour une période de 10 ans, car tout notre territoire en a besoin et je vous demande de préciser vos positions sur ce sujet prioritaire aux yeux de notre mouvement pour créer à Mayotte de l'attractivité, de l'activité et de l'emploi.



Pour redonner de l'attractivité à notre département, la création d'une zone franche sur notre île est aujourd'hui une condition sine qua non seulement de son développement économique mais aussi de sa survie. Je compte donc fortement sur vous pour l'instauration de cette zone franche. L'activité et l'attractivité de Mayotte sont aujourd'hui bien faibles tout comme la libération des énergies que prole le Présidnet de la République. S'annonce pour nous au 1er janvier 2018 l'adoption d'un Code du travail de droit commun métropolitain totalement inadapté aux réalités mahoraises. De nouvelles obligations, une fois de plus mal préparées, comme le fut la départementalisation de 2011, risquent de porter un coup fatal à notre économie. Notre île, dont la situation est aujourd'hui intenable, a désormais besoin d'actions fortes et urgentes, bref d'un véritable choc de reprise. Seule la zone franche, permettra à nos entreprises de supporter ces nouvelles obligations affaiblissant des entreprises déjà moribondes pour beaucoup : les TPE et PME représentant l'immense majorité de nos emplois salariés du secteur privé.

Pour Mayotte en 2018, ce sera la zone franche ou la mort de l'économie de notre île : En homme optimiste je veux croire en la réalisation de la zone franche.

Nous sommes dans l'espoir que la représentation nationale apportera sa pierre à l'édifice de la mise en oeuvre de ces mesures urgentes pour Mayotte. Mayotte fonde de grand espoirs dans l'avenir, Mayotte fonde de grands espoir sur Emmanuel Macron et sur les nouveaux députés qui devront parler d'une seule voix quelles que soient leurs divergences d'obédience politique : celle de Mayotte

Aussi je vous demande respectueusement préciser aux entrepreneurs de notre îles votre positions sur ces questions.

Je vous prie de croire, Monsieur Ibrahim BOINAHERY, à l'expression de mes sincères salutations.

Thierry GALARME
Président du MEDEF Mayotte